

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2005/.....012...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION SIGNE LE 8 OCTOBRE 2004 A PRETORIA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

VU les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77.

Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République d'Afrique du sud et le Gouvernement de la République de Guinée dans le domaine de l'Education signé le 08 Octobre 2004 à Pretoria.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 04 JUILLET.....2005



GENERAL LANSANA CONTE